

7216/15  
(OR. en)

PRESSE 22  
PR CO 14

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3377<sup>e</sup> session du Conseil

### Transports, télécommunications et énergie

#### Transports

Bruxelles, le 13 mars 2015

Président **Anrijs Matīss**  
Ministre des transports de la Lettonie

# P R E S S E

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Ouverture et gouvernance du marché ferroviaire .....	3
Contribution de la politique des transports à la croissance et à l'emploi .....	5
DIVERS .....	7
Réunion des ministres des transports Europe-Asie (ASEM) .....	7
Résultats de la conférence de Riga sur les systèmes d'aéronefs télépilotés (drones).....	7
Survol de zones de conflit par des avions civils .....	7
Union de l'énergie .....	7
Dialogue UE-Conseil de coopération du Golfe (CCG) sur l'aviation et concurrence loyale.....	8

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *TRANSPORTS*

– Interopérabilité du système ferroviaire de l'UE - Spécifications techniques .....	8
– Interopérabilité du système ferroviaire de l'UE - matériel roulant .....	9

#### *AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Mesures restrictives - Ukraine.....	9
---------------------------------------	---

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Ouverture et gouvernance du marché ferroviaire

Le Conseil a examiné deux propositions visant à **libéraliser les services de transport de voyageurs par chemin de fer** et à **renforcer la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire**. Les projets de directive et de règlement visent à rendre les services ferroviaires plus dynamiques et axés sur le client. Ils visent aussi à encourager l'investissement et l'innovation ainsi qu'une concurrence équitable sur le marché ferroviaire. Les propositions font partie du **volet "politique" ou "marché" du quatrième paquet ferroviaire**.

Le débat avait pour objectif de dégager des orientations stratégiques de haut niveau pour la suite des travaux au sein des instances préparatoires du Conseil, en vue de parvenir à une orientation générale en juin. Les ministres ont été invités à faire part de leur point de vue sur le niveau des exigences s'appliquant aux différentes fonctions des gestionnaires de l'infrastructure, le rôle des organismes de contrôle et l'accès au matériel roulant (trains).

Au cours du débat, un grand nombre de ministres ont souligné qu'**une approche unique ne permettrait pas d'apporter des réponses appropriées aux questions** liées à la libéralisation du marché ferroviaire qui est proposée. La taille du marché est un facteur important à prendre en considération. Plusieurs États membres ont fait valoir que rien ne prouve que l'ouverture du marché serait bénéfique aux petits marchés, ajoutant qu'elle pourrait au contraire avoir des répercussions sociales et budgétaires négatives. L'attribution directe devrait donc être maintenue pour les petits marchés.

D'une manière générale, les ministres sont convenus qu'il importe d'assurer des **conditions de concurrence équitables** sur le marché ferroviaire, les gestionnaires de l'infrastructure devant être indépendants et impartiaux et agir en toute transparence. De nombreuses délégations ont fait remarquer que les gestionnaires au sein de structures avec séparation institutionnelle ne devraient pas être soumis aux mêmes exigences en matière d'indépendance que les gestionnaires au sein de structures verticalement intégrées. Elles se sont aussi déclarées favorables à des exigences différenciées pour les différentes fonctions.

Pour ce qui est du **rôle des organismes de contrôle**, plusieurs ministres ont estimé qu'il n'y avait pas vraiment d'autre option qu'un organisme de contrôle fort. Plusieurs délégations ont toutefois indiqué que la réglementation ne devrait pas aller au-delà de ce qui est nécessaire. Certains ministres ont déclaré qu'un contrôle ex ante pourrait se justifier dans certains cas, mais pas pour des structures séparées, car les risques de conflits d'intérêts ne sont pas les mêmes pour les structures séparées et les structures intégrées.

En ce qui concerne l'**accès au matériel roulant**, les États membres ont estimé que les règles européennes visant à garantir un accès effectif et non discriminatoire au matériel roulant ne devraient être ni trop détaillées ni trop rigoureuses. Chaque État membre et ses autorités devraient avoir la faculté de choisir les mesures appropriées compte tenu de la situation nationale.

Si la plupart des États membres ont déclaré pouvoir dans une large mesure se rallier à l'objectif de la présidence consistant à parvenir en juin à une orientation générale sur les propositions relatives à l'ouverture du marché et à la gouvernance, plusieurs délégations ont souligné qu'il importe de conclure dans les meilleurs délais les négociations sur le volet "technique". La présidence a déclaré qu'elle était résolue à parvenir à un accord avec le Parlement européen sur le volet "technique", tout en **préparant l'adoption d'une orientation générale sur les deux propositions du volet "marché" lors de la session du Conseil "Transports" qui aura lieu en juin.**

- [Discussion sur le volet "marché" du quatrième paquet ferroviaire - questions adressées aux ministres](#)
- [Quatrième paquet ferroviaire](#)

## **Contribution de la politique des transports à la croissance et à l'emploi**

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la manière dont **la politique des transports peut stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi dans l'UE**. Les points de vue exposés par les ministres seront résumés par la présidence dans un rapport de synthèse commun qui sera soumis au Conseil européen des 19 et 20 mars dans le cadre du Semestre européen.

La présidence avait établi un document d'information contenant des questions concernant la nécessité de renforcer le réseau de transport européen, d'attirer les investisseurs privés vers les projets de transports et de relever les défis que comporte la concurrence mondiale.

Au cours du débat, les ministres ont insisté sur le **rôle fondamental que joue le secteur des transports pour la croissance de l'économie européenne**. Ils ont constaté qu'il est essentiel de développer les infrastructures dans une perspective d'avenir et de façon prévisible pour renforcer la compétitivité européenne et créer un espace européen unique des transports qui soit efficace.

Les ministres ont souligné l'importance que revêt la mise en œuvre du **réseau transeuropéen de transport (RTE-T)**. Le réseau renforcera la cohésion territoriale et sociale de l'Europe et consolidera le marché intérieur. Un RTE-T efficace, fonctionnant correctement et durable constituera en outre un facteur essentiel pour stimuler la compétitivité de l'UE à l'heure de la mondialisation.

La mise en œuvre des **projets transfrontières destinés à supprimer les goulets d'étranglement et à établir les liaisons manquantes**, notamment dans les réseaux de chemin de fer et de navigation intérieure, représente un enjeu crucial dans la perspective du développement du RTE-T.

Les ministres sont convenus qu'il faudrait consentir des **investissements considérables** pour atteindre les objectifs liés au RTE-T. Le budget de l'UE pour la période 2014-2020 prévoit certains moyens sous la forme de subventions venant en complément des fonds affectés par les États membres au RTE-T. Toutefois, ces enveloppes publiques ne représentent qu'une fraction des moyens nécessaires.

Le **Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)** qu'il est proposé de créer pourrait offrir de nouvelles opportunités de financement pour les ambitions stratégiques dans le domaine des transports. Il pourrait mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de projets présentant une réelle valeur ajoutée européenne et un profil de risque supérieur à ceux habituellement financés par les banques publiques et privées ou les partenaires privés. Toutefois, il faut rechercher davantage de nouveaux mécanismes de financement, et ce également dans le cadre de partenariats public-privé.

En ce qui concerne le FEIS, plusieurs ministres ont souligné qu'il serait essentiel de garantir une sélection ouverte et indépendante des projets et de définir des critères rigoureux pour s'assurer de la confiance des États membres à l'égard du plan d'investissement et faire en sorte que celui-ci ait un effet bénéfique sur des projets dans le secteur des transports.

Un certain nombre de ministres ont également insisté sur la nécessité de maintenir les **normes sociales** et d'assurer une **concurrence équitable**, notamment dans le secteur du transport aérien.

- [Contribution des transports à la compétitivité - toile de fond et questions adressées aux ministres](#)
- [RTE-T: interconnecter l'Europe](#)
- [Plan d'investissement](#)
- [Semestre européen](#)

## **DIVERS**

### **Réunion des ministres des transports Europe-Asie (ASEM)**

La présidence a communiqué aux ministres des informations sur la troisième réunion des ministres des transports de l'ASEM, qui se tiendra à Riga les 29 et 30 avril. La réunion portera principalement sur l'amélioration des liaisons terrestres et de la connectivité multimodale entre l'Europe et l'Asie. La présidence a également invité l'ensemble des ministres à participer à la réunion.

### **Résultats de la conférence de Riga sur les systèmes d'aéronefs télépilotés (drones)**

La présidence a rendu compte aux ministres des résultats de la conférence sur les systèmes d'aéronefs télépilotés (drones), qui s'est tenue à Riga les 5 et 6 mars 2015. Les conclusions de la conférence sont résumées dans la déclaration de Riga.

[Déclaration de Riga sur les systèmes d'aéronefs télépilotés \(drones\) - "Définir l'avenir de l'aviation"](#)

### **Survol de zones de conflit par des avions civils**

La Commission a informé les ministres sur l'état d'avancement des travaux concernant la réponse de la communauté internationale de l'aviation à la suite de la destruction de l'appareil affrété pour le vol MH17 de la Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine en juillet 2014. Parallèlement aux enquêtes judiciaires et en matière de sécurité en cours, des travaux sont actuellement menés en vue d'améliorer l'échange d'informations afin d'éviter que de tels événements tragiques ne se reproduisent à l'avenir.

### **Union de l'énergie**

La Commission a présenté les éléments de son paquet "Union de l'énergie" liés au domaine des transports. La communication de la Commission relative à l'Union de l'énergie, une stratégie à long terme visant à réorganiser la politique de l'UE en matière d'énergie et de climat, a été publiée le 25 février. Pour ce qui est du secteur des transports, la stratégie met en avant la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accélérer la décarbonisation, de passer progressivement à des carburants de substitution et d'intégrer les systèmes énergétiques et de transport.

[Paquet "Union de l'énergie"](#)

## **Dialogue UE-Conseil de coopération du Golfe (CCG) sur l'aviation et concurrence loyale**

Les délégations française et allemande ont exprimé leur point de vue sur la concurrence loyale dans le contexte du dialogue sur l'aviation avec les États du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Elles ont demandé que la voie à suivre soit définie dans le cadre d'une solution européenne commune. Plusieurs États membres ont pris la parole pour appuyer cette initiative, que la Commission a également accueillie avec satisfaction. Celle-ci s'est engagée à en tenir compte dans son prochain paquet aérien. Elle envisage de formuler une stratégie destinée à accroître la compétitivité du secteur de l'aviation de l'UE. Cette stratégie devrait englober les relations avec les partenaires clés, y compris les pays du Golfe.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **TRANSPORTS**

#### **Interopérabilité du système ferroviaire de l'UE - Spécifications techniques**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, d'un règlement actualisant la spécification technique d'interopérabilité des chemins de fer européens. Le règlement concerne le sous-système "Exploitation et gestion du trafic" du système ferroviaire et modifie la décision 2012/757/UE.

Le projet de règlement est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut à présent adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

- [Projet de règlement de la Commission actualisant une spécification technique - "Exploitation et gestion du trafic"](#)
- [Annexe du projet de règlement de la Commission actualisant une spécification technique - "Exploitation et gestion du trafic"](#)



## **Interopérabilité du système ferroviaire de l'UE - matériel roulant**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, d'un règlement relatif à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système "matériel roulant - wagons pour le fret" du système ferroviaire dans l'UE.

Le règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut à présent adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

- [Projet de règlement de la Commission relatif à l'interopérabilité - "Matériel roulant - wagons pour le fret"](#)
- [Annexe au projet de règlement de la Commission relatif à l'interopérabilité - "Matériel roulant - wagons pour le fret"](#)

## **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

### **Mesures restrictives - Ukraine**

Le Conseil a prorogé pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 15 septembre 2015, les sanctions imposées par l'UE en rapport avec les actions compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#) correspondant.

---